

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT

CELLULE DE SOUTIEN ETHIQUE COVID-19 (CSE COVID 19)

ESPACE DE REFLEXION ETHIQUE BOURGOGNE – FRANCHE-COMTE

I. Présentation de la CSE

1. Objectifs
2. Principes d'action
3. Composition

II. Fonctionnement de la CSE

1. Modalités de saisines
2. Modalités de traitement des saisines

En France, le nombre de patients porteurs de la Covid-19, parfois en détresse respiratoire aiguë s'accroît au sein des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux, obligeant les équipes à des décisions difficiles, tant sur le plan médical, organisationnel que logistique. De plus, le contexte pandémique bouleverse les modalités ordinaires du soin et confronte le personnel médical et paramédical à des problèmes éthiques qui revêtent une acuité particulière. Ces situations critiques, toujours singulières, nécessitent une réflexion collégiale et un traitement au cas par cas.

Afin d'aider les professionnels et les usagers confrontés à ces situations singulières, une Cellule de Soutien Ethique (CSE) est créée au sein de l'Espace de Réflexion Ethique Bourgogne – Franche-Comté (EREBFC). Instaurée, sur recommandation du Comité Consultatif National d'Ethique (CCNE) dans son avis du 13 Mars 2020 et à la demande de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) BFC, cette structure est décrite par la présente charte, dans son organisation, son fonctionnement et sa méthode de travail.

I. Présentation de la CSE

1. OBJECTIFS

La CSE a trois objectifs :

- Apporter un éclairage éthique pluridisciplinaire et collégial aux professionnels ou usagers confrontés à des tensions et des questionnements complexes liés à la pandémie de Covid-19 ;
- Orienter les professionnels vers les instances éthiques locales ou des personnes ressources de proximité ;
- Opérer une remontée des tensions éthiques présentes sur le terrain auprès du CCNE et de la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) dans le cadre de la mission d'Observatoire des pratiques au regard de l'éthique de l'EREBFC.

Cette cellule pluridisciplinaire est *consultative* et n'a pas vocation à se substituer au travail des instances éthiques locales ou aux décisions des équipes médicales et paramédicales, ni aux initiatives déjà mises en place par des équipes mobiles locales ou régionales. Il est important de souligner qu'elle n'est pas compétente pour examiner ou trancher les différends entre personnes ou entre services.

2. PRINCIPES D'ACTION

La CSE est un groupe pluridisciplinaire. Elle cherche à apporter un regard distancié sur les sujets ou les situations vécues pendant la pandémie de Covid-19 et relevant de l'éthique.

Elle est un espace neutre, consultatif, pluraliste et indépendant dans lequel la parole est libre et respectueuse de chacun. Elle fonctionne dans un esprit de volontariat, d'engagement, de régularité, de confidentialité et de bienveillance. Chaque membre est soumis au respect du secret professionnel et médical, et respecte l'anonymat de chaque requérant.

La compétence de la CSE est celle d'une équipe. Elle place la personne au cœur de ses discussions. Elle n'est ni un groupe de parole, ni un lieu de résolution de conflits.

La CSE émet des avis et orientations qui n'ont pas de caractère contraignant. Après examen de la situation et à l'issue de ses réflexions, elle peut :

- Formuler des avis ;
- Faire part de réflexions et de repères relatifs à des sujets particuliers ;
- Produire toute réflexion ou document susceptible de favoriser le questionnement, la réflexion ou la compétence éthique.

Les membres de la CSE s'engagent à formuler une réponse écrite à l'auteur de chaque saisine traitée dans un délai rapide.

Après anonymisation, les demandes traitées par la CSE feront l'objet d'une remontée vers la Conférence Nationale des Espace de Réflexion Ethique Régionaux (CNERER), le CCNE et la DGOS pour rendre compte au mieux des besoins sanitaires du terrain et des difficultés rencontrées en région.

3. COMPOSITION

La CSE est composée de l'équipe permanente¹ de l'EREBFC ainsi que des membres de son Conseil d'Orientation provenant de différents champs disciplinaires et reconnus pour leur implication dans la réflexion éthique en santé.

Elle est coordonnée par l'équipe salariée de l'EREBFC.

La composition de la CSE est amenée à évoluer et à s'ouvrir à d'autres personnes ressources compétentes en fonction de la nature des saisines.

BATIT	Elisabeth	PH, Unité de Soins Palliatifs, CHU de Besançon
BRESSON	Jean-Luc	PU Emérite de Biologie du Développement et de la Reproduction, UBFC
FRACHE	Sandra	PH, Equipe Ressource Régionale Soins palliatifs Pédiatriques CHU de Besançon ; Co-directrice de l'EREBFC
GENG	Aurélie	Coordinatrice de l'EREBFC, Responsable des missions Réseau ComEth et Observatoire, CHU de Dijon
GUYOT	Marie-B.	Cadre de santé formateur, UBFC
KERLAN	Mireille	Orthophoniste, formatrice - Chargée de mission éthique FNO
KOEBERLE	Séverine	PH, Service de Gériatrie, CHU de Besançon
LABRUYERE	Marie	PH, Service de Médecine Intensive – Réanimation, CHU de Dijon
LAURENT	Alexandra	PU de Psychologie clinique et psychopathologie, UBFC
LECOMTE	Yann	Représentant d'association
LUMIERE	Cécile	Représentante de l'ARS BFC, lien avec la CRSA
MARTIN	Isabelle	PH, Gériatrie

¹ L'équipe permanente de l'EREBFC est constituée des chargé(e)s de missions, des co-directeurs et du président du Conseil d'Orientation.

MARTIN	Thierry	PU Emérite Philosophie UBFC – Président du COR
MAZEN	Noël-Jean	MCU Droit et Ethique, UBFC
QUENOT	Jean-Pierre	PU-PH, Service de Médecine Intensive – Réanimation CHU de Dijon; Président du CPP EST 1 ; Co-directeur de l'EREBFC
SAMPERS	Anaïs	Chargée d'études EREBFC pour la mission Observatoire, CHU de Dijon
WHITE	Olivier	MCF-HDR, Ir, Neurosciences computationnelles, Laboratoire INSERM U1093, UBFC

II. FONCTIONNEMENT DE LA CSE

Quotidiennement, les coordonnateurs de la CSE transmettent les demandes à l'équipe permanente de l'EREBFC.

Une concertation se tient tous les lundis de 11h à 12h pour analyser la recevabilité des saisines.

- Si la demande ne concerne pas le domaine de compétence de l'EREBFC ou si des ressources existent sur le terrain, une réponse est adressée sous 48h à l'auteur de la saisine. Selon la nature de la problématique, des recommandations peuvent être fournies et une orientation vers une instance éthique locale ou une personne ressource de proximité peuvent être envisagées.
- Si la demande concerne le domaine de compétence de l'EREBFC, les membres de l'équipe permanente de l'EREBFC désignent des membres de la CSE en fonction de leurs compétences et de leurs disponibilités afin d'apporter un éclairage éthique à la situation donnée. Les membres désignés² prennent rapidement contact avec le requérant pour évaluer la situation avant toute délibération. Au terme de cette consultation, ils rédigent une proposition d'avis qui est envoyée à l'équipe permanente de l'EREBFC pour validation. L'avis définitif est adressé par les coordonnateurs de la CSE à l'auteur de la saisine dans les meilleurs délais.

L'ensemble des membres de la CSE se réunit tous les premiers lundis du mois en séance plénière afin d'analyser *a posteriori* les cas traités.

² Des membres extérieurs à la CSE peuvent également être sollicités lorsque leur compétence est nécessaire pour appréhender la problématique soulevée.

La CSE pourra également s'auto-saisir sur des thèmes de réflexion et/ou des situations complexes liés à la pandémie de Covid-19 nécessitant un éclairage éthique.

1. MODALITES DE SAISINE

Cette cellule peut être saisie, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, par tout professionnel ou usager de la région Bourgogne – Franche-Comté.

La saisine a pour objet toute situation éthique complexe liée à la pandémie de Covid-19.

Elle est transmise *via* le site Internet de l'EREBFC ; un formulaire à compléter en ligne est proposé au requérant afin d'obtenir un résumé de la situation qui pose problème.

Les coordonnées du requérant lui sont demandées afin qu'il puisse être contacté par les membres de la CSE.

La CSE dispose d'une adresse mail générique : cse.erebfc@chu-dijon.fr ainsi que d'une ligne téléphonique spécifique : 06.08.61.12.68 pour faciliter les échanges.

2. METHODOLOGIE DE TRAITEMENT DES SAISINES

Les membres de la CSE chargés d'une saisine prennent dans un premier temps contact avec le requérant afin d'évaluer la situation et obtenir les précisions nécessaires à son traitement.

Chaque saisine est ensuite traitée de la façon suivante³ :

1. Exposé synthétique du cas abordé (qui, quoi, quand, comment, pourquoi ?)
2. Repérage, identification, explicitation de la problématique éthique.
3. Identification des points de repères cliniques, juridiques, familiaux, sociaux, normatifs, économiques, socio-culturels, etc. (contexte général)
4. Clarification du problème par une analyse détaillée et argumentée du cas ; méthodologie utilisée pour l'analyse des dilemmes et conflits de valeurs : principes de l'éthique biomédicale.
5. Solution envisageable pour apaiser la tension éthique et sortir du conflit de valeurs.

³ La méthodologie de traitement des saisines est inspirée de celle adoptée par l'Espace Ethique PACA/Corse et de la source suivante : Comité d'éthique clinique, *Guide pour animer une démarche de réflexion éthique en situation clinique*, Institut universitaire en santé mentale de Québec, avril 2009.

Cette charte a été adoptée par l'ensemble des membres de la CSE de l'EREBFC.

Le 10/11/2020

P/o les membres de la CSE,

Les coordinatrices de la CSE



ESPACE DE RÉFLEXION ÉTHIQUE BFC
CHU Dijon Bourgogne
10 Bd Marshal de Lattre de Tassigny
21077 DIJON - 03 80 77 90 08 - 21 07 90 08



— Espace de —
Réflexion Éthique
Bourgogne — Franche-Comté